

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	12	13

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène GUILLERMIC, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme GUILLERMIC Hélène, Mme LE CALVE Maryvonne, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Mme MATEL Véronique à M. GUILLEMETTE Ludovic

Absent(s) Excusé (s) :

M. ASMAKER Laurent
Mme BELIN Solenn

Date de la convocation : 15 septembre 2026.

Date d'affichage : 15 septembre 2026.

DELIBERATION N°210926-07 : PROJET DE SERVICE CIVIQUE

La commune de La Chapelle-Neuve souhaite renforcer son engagement en faveur du bien-être des personnes âgées en accueillant quatre volontaires en service civique, mis à disposition par l'organisme Unis Cité. Cette mission, qui s'inscrit dans une démarche de cohésion sociale et d'inclusion, vise à soutenir les seniors de la commune, notamment les personnes isolées ou en difficulté de mobilité, ainsi que les membres du club des aînés. Les volontaires interviendront chaque jeudi, de mi-novembre à mi-juin, pour des actions variées : accompagnement lors de sorties, animation d'ateliers numériques, visites à domicile et soutien aux activités du club des aînés. Ce dispositif permettra de renforcer le lien social, l'autonomie des personnes âgées et leur participation à la vie locale, tout en offrant aux jeunes une expérience citoyenne et formatrice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;

VU le Code du service ;

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

VU l'article R121-25 du code du service national ;

CONSIDÉRANT que le service civique constitue un dispositif permettant de développer des actions d'intérêt général en réponse aux enjeux sociaux, notamment en faveur des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que cette mission, centrée sur le renforcement du lien social, l'autonomie et l'accès au numérique pour les seniors, répond à un besoin essentiel pour la commune de La Chapelle-Neuve ;

CONSIDÉRANT que l'accueil de volontaires en service civique s'inscrit dans une démarche de solidarité intergénérationnelle et de participation citoyenne, conformément aux objectifs du dispositif 1 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'accueil de quatre volontaires en service civique, mis à disposition par l'organisme Unis Cité, pour une mission en direction des seniors de la commune, à compter de mi-novembre jusqu'à mi-juin, chaque jeudi.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'organisme Unis Cité, ainsi que tout document afférent à la réalisation de cette mission, conformément aux dispositions du Code du service national.
- **DE DESIGNER** Mme LE CALVE Maryvonne, tutrice au sein des services municipaux, chargée d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions et de veiller au respect des conditions réglementaires du service.



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène GUILLERMIC